

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**  
**MAPA**

**Section 1 : Identification de l'acheteur**

Commune de Roquebrune-sur-Argens - SIRET : 218 301 075 00014

**Section 2 : Communication**

Lien URL vers les documents de la consultation : <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>

L'intégralité des documents se trouvent sur le profil d'acheteur.

**Section 3 : Procédure**

Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

**1. Aptitude à exercer l'activité professionnelle :**

Le pouvoir adjudicateur impose que l'opérateur économique soit inscrit sur un registre professionnel en application de l'article R2142-5 du CCP. Il remet :

- A/ la lettre de candidature dans les conditions indiquées au règlement de la consultation ;
- B/ une déclaration sur l'honneur conforme aux dispositions de l'article R2143-3-1° (cas d'exclusion des marchés publics et obligation d'emploi des travailleurs handicapés) du CCP (DC1). Au titre de cette déclaration, le candidat peut remettre la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire. S'il n'est pas en redressement judiciaire, il peut spontanément remettre un extrait Kbis ou équivalent de moins de trois mois ;
- C/ les documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur pour vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et la capacité technique et professionnelle du candidat en application de l'article R2143-3-2° du CCP.

Dans le cadre des justificatifs à produire mentionnés dans la présente procédure, le candidat peut compléter l'imprimé **DC2** joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent.

**2. Capacité économique et financière :**

- Fournir une déclaration concernant le chiffre d'affaires (**CA**) global portant sur les trois derniers exercices disponibles ;
- Fournir une déclaration appropriée de banques ou, le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (**BKASS**).

Si pour une raison justifiée (notamment pour les sociétés nouvellement créées), l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié.

**3. Capacités techniques et professionnelles :**

- Fournir une liste **des principaux services (REF) fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant et/ou le volume traité, la date et le destinataire public ou privé**. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- Fournir l'agrément préfectoral (**PREF**) prévu par l'article R325-24 Code de la route et relatif à l'agrément des gardiens et des installations de fourrière automobile ou la demande de renouvellement en cours d'examen.

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :**

09.12.2022 à 12 h 00

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui.

**Variantes :** Les variantes sont interdites

**Critères d'attribution :**

1/ Prix (pondération : 50%) - 2/ Valeur technique (pondération : 30%) - 3/ Valeur environnement (pondération : 20%)

#### **Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché : FOURNITURE D'UNE FOURRIÈRE AUTOMOBILES ET DE SERVICES ASSOCIES POUR LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS**

Code CPV : 79713000 : Services de gardiennage

Type de marché : Services

#### **Description succincte du marché :**

Le titulaire aura la charge de procéder aux opérations : d'immobilisation matérielle, d'enlèvement, de déplacement, de garde, de restitution à leurs propriétaires, de remise pour aliénation au service des domaines, de remise pour destruction à une entreprise de démolition, d'exécution du service de Système d'information national des fourrières automobiles (SI Fourrière), des véhicules à la demande de la Commune et / ou de la Gendarmerie Nationale ou de leurs représentants. Le titulaire sera rémunéré par les usagers ou par la Commune.

**Durée du marché** : du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (ou de la date de notification si elle intervient après) au 31 décembre 2023 - Marché renouvelable 3 fois dans les conditions indiquées au dossier de consultation.

**Valeur estimée du besoin en Euros HT (si Accord-cadre, valeur maximale)** : 160 000 € HT (soit Minimum annuel : 10 000 € HT - Maximum annuel : 40 000 € HT)

#### **Section 6 : Information complémentaires**

##### **\*Sélection des candidatures**

En application des articles L2141-1 à L2141-5, R2142-1 et R2143-3 du CCP, sera retenue la candidature qui :

- est recevable au regard des articles R2143-3 à R2144-3 du CCP ;
- présente des capacités techniques et professionnelles et économiques et financières suffisantes ;
- est accompagnée des pièces réclamées au titre de l'article R2143-3 du CCP.

##### **\*Remise des offres par voie électronique :**

La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>. Pour les modalités de remise des offres, se référer aux conditions générales de la plateforme.

**\*Modalités de financement et de paiement :** Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire (Mandat administratif) – Délai de paiement : 30 jours calendaires – Avance non prévue – Budget communal.

**\*Demande de renseignements :** Voir les coordonnées dans le règlement de la consultation

**\*Adresse électronique des candidats :** Cette adresse pourra être utilisée par le pouvoir adjudicateur pour répondre à des questions de candidats pendant la consultation, adresser tout complément, précision ou modification. Cette adresse doit donc être régulièrement surveillée pendant la procédure.

**\*Délai d'enlèvement des véhicules et autres délais d'exécution :** voir le dossier de consultation.

**\*Précision particulière sur le marché :** le candidat doit être en capacité d'exécuter sa profession et fournir l'agrément préfectoral prévu par l'article R325-24 Code de la route relatif à l'agrément des gardiens et des installations de fourrière automobile ou la demande de renouvellement en cours d'examen.

#### **Recours**

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Toulon - 5, Rue Racine - 83000 Toulon

**Recours :** voir le règlement de la consultation

#### **Date d'envoi du présent avis**

10.11.2022

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Délégué aux marchés publics,  
**Yoann GNERUCCI**